

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 19050
Numéro SIREN : 797 737 293
Nom ou dénomination : 24 Sèvres

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 71942



2010179301



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 24 Sèvres

Numéro RCS : 797 737 293

Numéro Gestion : 2013B19050

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 24-32 R JEAN GOUJON
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R071942 (2020 101793)

Date du Dépôt : 24/07/2020

- Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 26/09/2019

:

Décision 1 : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

fait à Paris, le 24 juillet 2020

13 B 19050

EC 26/9 1/19 DM

24 SEVRES

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 24/32 rue Jean Goujon 75008 Paris
797 737 293 RCS Paris

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
24 JUL. 2020
Sous le N° : F194

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

Le jeudi 26 Septembre 2019, à 10 heures 30,
au siège social,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35 633 796 euros, dont le siège social est 22, avenue Montaigne – 75008 Paris, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 33S S81 294, représentée par Monsieur Antoine ARNAULT, Président Directeur Général,

Associé Unique et propriétaire de la totalité des actions de la société **24 SEVRES**,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

.../..

L'Associé Unique prend acte qu'un avis des présentes décisions a été donné au Comité d'Entreprise.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, constatant que du fait de la perte enregistrée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont les comptes ont été approuvés le 27 juin 2019, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Mme Valérie Mathieu à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité, dépôt et inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés faisant suite aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

.../..

Extrait certifié conforme

Alexandre ARNAULT
Président

✓